

Aux entreprises de construction
métallique du canton du Valais

Réf. : Yvonne Felley
Tél. : 027 327 51 21
E-mail : yvonne.felley@bureaudesmetiers.ch

Sion, 20 décembre 2021

CONDITIONS DE TRAVAIL 2022

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous communiquer ci-après les informations utiles pour le début de l'année 2022.

Préambule

Nous vous informons qu'il n'y a pas eu de négociation entre partenaires sociaux concernant les salaires. En conséquence, les salaires minima et réels 2022 ne sont soumis à aucune obligation d'adaptation par rapport à ceux de 2021.

Ci-dessous, vous trouvez le tableau des minima dont la **force obligatoire est entérinée depuis le 1^{er} janvier 2021.**

1) Salaires 2022

statu quo

Salaires minima

Aucune augmentation conventionnelle obligatoire sur les salaires minima.

Travailleurs qualifiés et tuyauteurs spécialisés	2021	2022
durant la 1 ^{ère} année après l'apprentissage	Fr. 24.60	Fr. 24.60
durant la 2 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr. 25.25	Fr. 25.25
durant la 3 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr. 26.45	Fr. 26.45
dès la 4 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr. 27.60	Fr. 27.60

Manoeuvres	2021	2022
travailleurs avec moins de 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 23.30	Fr. 23.30
travailleurs après 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 23.75	Fr. 23.75
travailleurs après 3 ans de pratique dans la profession	Fr. 24.40	Fr. 24.40
travailleurs après 4 ans de pratique dans la profession	Fr. 24.90	Fr. 24.90

Salaires réels

Aucune obligation conventionnelle sur les salaires réels au 1^{er} janvier 2022.

2) Caisses sociales

• Congés payés

→ aucun changement

Le taux de cotisation à la caisse Congés payés reste à 11.40%.

• Service militaire et absences justifiées

→ **aucun changement**

Le taux de cotisation à la caisse Service militaire et absences justifiées reste à 0.20%.

Suite à la votation du 27 septembre 2020, lors de la naissance d'un enfant, les travailleurs ont droit depuis le 1er janvier 2021 à un congé paternité de 10 jours dont les modalités d'indemnités sont identiques au congé maternité.

• Caisse de retraite anticipée RETAVAL

↑ **augmentation et modifications**

Dès le 1^{er} janvier 2022, le **taux de cotisation** de la caisse de retraite anticipée RETAVAL passe à **2.40%** réparti paritairement entre le travailleur et l'employeur.

Les conditions ont été adaptées de la manière suivante :

- ✘ Augmentation de la durée de cotisation pour l'obtention d'une rente complète : **20 dernières années.**
- ✘ **Pour une prise de retraite avant 63 ans :**
 - **Diminution** transitoire du **taux de rente** à **70 %** de la moyenne des derniers salaires (au lieu de 75 % actuellement).
 - **Diminution** transitoire du **plafond de rente** de Fr. 4'500.- à **Fr. 4'200.-.**
- ✘ **Et ensuite, dès 63 ans, le taux de rente** ainsi que le **plafond** restent **inchangés.**
- ✘ **Incitation** transitoire aux **départs en retraite anticipée à 63 ans** (au lieu de 62 ans) : **+ Fr. 200.- /mois**
- ✘ **Cotisations individuelles** possibles exclusivement en cas de **chômage.**
- ✘ Perception des **cotisations jusqu'à 65 ans** (pour les personnes qui ne prennent pas la retraite anticipée) et non jusqu'à 62 ans comme actuellement.

Un aide-mémoire plus complet sur les modifications du règlement est disponible sur le portail e-business. Les entreprises non-affiliées à e-business sont informées par courrier postal à la mi-décembre.

• Fonds Cantonal de Formation professionnelle

↑ **augmentation**

Le taux augmente de 0.005 % et passe à **0.1 %** à la charge de l'employeur.

• Autres caisses et cotisations

Pour toutes les autres conditions, veuillez-vous référer au Cahier II – Cotisations aux caisses sociales 2022 disponible sur le site Internet du Bureau des Métiers.

Toutes ces informations seront disponibles sur le site : www.bureaudesmetiers.ch

En nous tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous adressons tous nos vœux de succès pour cette année 2022.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nos salutations les meilleures.

METALTEC VALAIS/WALLIS

Le Président

La Secrétaire

Philippe Bruttin

Yvonne Felley